

La Sarre, ma ville, qui vit tout près de moi. Ce monsieur en est à l'âge de la retraite. Il a beaucoup travaillé depuis l'âge de 12 ou 13 ans, il a économisé, il a «ménagé»—comme on dit en bon canadien—toute sa vie. Son épouse et lui n'ont jamais été vus dans des tavernes, dans des cinémas; ils se sont privés du confort pendant toute leur vie et, ainsi, ils ont réussi à économiser quelques milliers de dollars. Aujourd'hui, on les punit parce qu'ils ont économisé.

Ce monsieur a placé ses économies à la banque, a acheté des obligations et des actions de compagnies. Alors, il touche des intérêts ou des dividendes de ses placements. Il doit payer l'impôt sur les revenus qu'il touche. De plus, son épouse et lui perdent le supplément auquel d'autres ont droit, ce qui, selon la nouvelle loi, s'élèverait à environ \$1600 par année pour les deux.

Alors, monsieur l'Orateur, le gouvernement punit les gens qui ont fait des économies durant leur vie. On s'empare de ces économies.

Monsieur l'Orateur, j'estime qu'il s'agit d'une injustice envers ces personnes-là, et c'est pourquoi nous réclamons que la pension soit accordée à toute personne âgée de 60 ans ou plus, sans distinction.

La même situation se présente pour des gens de 65 ans ou plus qui veulent travailler encore. Par exemple, un individu de ma circonscription avait un contrat de distribution du courrier. Après que j'eus étudié avec lui sa situation, il s'est aperçu qu'il distribuait le courrier pour rien, c'est-à-dire que le supplément de revenu garanti qu'ils perdaient, lui et son épouse, équivalait à peu près à la somme qu'il aurait gagnée en distribuant le courrier pendant 52 semaines. Encore une fois, monsieur l'Orateur, on est injuste envers un individu qui veut servir son pays.

Je pense que le Canada est capable et doit accorder aux personnes âgées une retraite convenable, leur permettant de vivre selon leurs désirs, de continuer à s'épanouir selon leur volonté, et on ne doit pas les en priver.

Dernièrement, le président du Canadien Pacifique, M. Crump, prenait sa retraite. J'imagine qu'après avoir passé plus de 50 années au service de cette compagnie, dont plus de 20 ans comme président, M. Crump n'a pas à s'inquiéter de son bien-être ou de ses loisirs. Mais, monsieur l'Orateur, des personnes dans la situation du président du

Canadien Pacifique, il n'en «mouille» pas, au Canada. La presque totalité des individus, alors qu'on les a taxés et imposés pendant toute leur vie active, arrivent à la retraite presque sans revenus, sauf quelques-uns. Et quand ils en ont, lorsqu'ils ont fait des économies, on trouve le tour de les punir.

Il faut que cette situation cesse au plus tôt, et c'est pourquoi nous avons présenté les amendements, qui ont été, d'ailleurs, refusés. Je pense que la population canadienne acceptera ces amendements dans environ deux mois.

[Traduction]

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je vois que nous approchons rapidement de 6h30 qui était l'heure magique et qu'il nous est impossible de terminer cette étude ce soir. J'ai eu des entretiens avec des députés d'autres partis et nous sommes convenus, si la Chambre le désire, d'adopter maintenant un ordre prévoyant que tous les votes nécessaires à l'adoption en troisième lecture aient lieu demain après un débat n'excédant pas une heure.

L'hon. M. MacEachen: D'accord.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Est-on d'accord?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Bien que nous soyons toujours disposés à prolonger la séance et à en finir ce soir, si la chose n'est pas possible nous sommes d'accord pour l'adoption de cet ordre. J'espère qu'au cours du débat d'une heure demain je pourrai intervenir pendant cinq ou six minutes.

Des voix: Moi aussi.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Comme il est 6 heures passées, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi.

(A 6h28, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)